

Paris, le 3 janvier 2020

**Taux de tarification des AT-MP
Année 2020**

En application de l'arrêté du 27 décembre 2019, publié au Journal Officiel le 29 décembre 2019, les taux de la tarification des AT-MP pour l'année 2020 dans les Industries Electriques et Gazières sont les suivants :

Nature du risque	Code risque	Taux nets de cotisation
Agents statutaires des IEG	40.1ZE	0,2 %
Salariés non statutaires des IEG	40.1ZF	2,2 %

Sandrine Mirande


Secrétaire Générale